

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations**

---

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre 2025, à 19 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE-LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT, Sylvie TIRLOY, Coralie VICO,  
Christine LAURENT

Messieurs : Jacques DEREMETZ, Rachid BECHKER

Etaient absents excusés :

Madame : Marie-Thérèse CROQUETTE

Messieurs : Dominique LEGRAND, Johan GRUSON, Grégory DEKONINCK

Etaient absents :

Messieurs : Vincent FIORILE

Mesdames : Virginie OLIVIER, Corinne SCHERPEREEL

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

**DOSSIER N° CCAS/R/2025/04/15**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION N°CCAS/R/2025/04/15**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 OCTOBRE 2025**

Après avoir fait l'appel et constaté la présence du quorum, Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale, soumet à l'approbation de Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration le compte-rendu de la séance du 13 octobre 2025 ci-annexé.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APPROUVE A L'UNANIMITÉ**

**Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an**

**ci-dessus (suivant signatures)**



**Le Vice-président,**

**Boumediene MIMOUN.**



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations**

---

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre 2025, à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE-LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE , Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT,  
Sylvie TIRLOY, Coralie VICO, Christine LAURENT

Messieurs : Jacques DEREMETZ, Grégory DEKONINCK

Etaient absents excusés :

Messieurs : Dominique LEGRAND, Vincent FIORILE

Etaient absents :

Messieurs : Johann GRUSON, Rachid BECHKER

Mesdames : Virginie OLIVIER, Corinne SCHERPEREEL

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

**SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025**

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur Dominique LEGRAND, adresse ses salutations aux membres du conseil d'administration et présente ses excuses pour son absence à cette séance en raison d'autres obligations préalables.

Il remercie les administrateurs du CCAS pour leur travail constant, dans un cadre cohérent et responsable.

Dans cette période marquée par les incertitudes et les doutes, il est assuré que les personnes franchissant la porte de notre établissement sont reçues et accompagnées dans la mesure de nos moyens, mais toujours avec bienveillance.

Il se félicite également du conseil d'administration de ce soir, dont le principal objet est d'autoriser la vente des derniers appartements en multigestion, situation qui pesait inutilement sur le budget du CCAS et espère que cette vente aura une issue favorable et mettra définitivement fin à cette affaire.

Après avoir exprimé ces propos, il laisse la présidence de la séance à Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-président, qui procède à l'appel.

## **DELIBERATION N°CCAS/R/2025/03/12**

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 04 AVRIL 2025**

Après avoir fait l'appel et constaté la présence du quorum, Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale, soumet à l'approbation de Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration le compte-rendu de la séance du 04 avril 2025 ci-annexé.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
APPROUVE A L'UNANIMITE.**

## **DELIBERATION N°CCAS/R/2025/03/13**

### **MULTIGESTION – AUTORISATION DE VENTE A LA SCI LES ALPES**

Vu l'article L.2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu la délibération n°CCAS/R/2023/01/02 du 16 janvier 2023 portant autorisation de signature d'un mandat de vente, reçue par les services préfectoraux le 25 janvier 2023 ;

Considérant que le CCAS était propriétaire depuis la fin des années 80 d'une dizaine de sites en parts en multipropriété et que neuf de ces sites ont déjà fait l'objet d'une vente ou d'une liquidation ; qu'à ce jour, le CCAS ne demeure plus propriétaire que de parts au sein de la SCI REBERTY LES MENUIRES correspondantes :

- au studio n° 309 pour la première quinzaine d'août
- au studio n° 311 pour la première quinzaine d'août
- à un trois pièces (1 chambre + 1 cabine) pour la deuxième quinzaine de juin.

Considérant qu'en sa qualité de propriétaire de ces parts, le Centre Communal d'Action Sociale doit s'acquitter, annuellement, de charges de copropriété et de frais de gestion, dont le coût s'est élevé à 574 € en 2025 ;

Considérant que Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président, avait proposé aux membres du Conseil d'Administration de mandater Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale en vue de prendre toutes les dispositions afin de signer un mandat de vente de ces biens et de mener à terme, dans les meilleures conditions possibles, cette transaction immobilière ;

Considérant qu'en application de la délibération susvisée, les mandats n°130022 et n°130023, relatifs aux appartements n°311 et n°309, ont été signés le 1<sup>er</sup> février 2024 au profit Clubhotel Multivacances ;

Considérant qu'à ce jour, ces mandats n'ont pas permis la vente d'aucun de ces biens,

Considérant qu'en raison de cette infructuosité, il a été décidé de résilier ces mandats par lettre recommandée avec avis de réception et courriel, envoyés le 28 août 2025, reçue par le mandataire le 28 août 2025 par mail et le 05 septembre 2025 par lettre avec accusé de réception ;

Considérant que les clauses et conditions du mandat indiquaient que le mandat « pourra être dénoncé à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre avec avis de réception. De convention expresse, cette résiliation prendra effet un mois après réception de ladite lettre » ;

Considérant que la prise d'effet desdites résiliations a pu être constatée à la date du 5 octobre 2025 ;

Considérant la proposition d'achat de la SCI Les Alpes en date du 6 octobre 2025 (ci-annexée) de racheter les parts de l'ensemble de ces biens, à hauteur de :

- 500 € pour le studio n°309 – période 18
- 500 € pour le studio – période 18
- 600 € pour l'appartement 214 – période 15 ;

Considérant que la SCI Les Alpes se propose de supporter l'intégralité des frais et formalités de session ;

Il est proposé à Mesdames et Messieurs les Administrateurs :

- D'acter la prise d'effet de la résiliation des mandats au Club Hôtel Multivacances ;
- D'acter de la proposition d'achat émise par la SCI les Alpes telle qu'évoquée ci-avant,
- D'autoriser la cession des parts des studios et appartement n°309, 311 et 214 à la SCI Les Alpes aux prix proposés (groupe de parts 877, 941, 943) ;
- D'autoriser Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président du CCAS à réaliser toutes les démarches et opérations nécessaires à ces opérations, à savoir notamment la signature des actes de cession correspondants.

Le produit de la vente sera imputé au compte 775 du Budget du CCAS pour l'année 2025.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APPROUVE A L'UNANIMITE.**

#### **DELIBERATION N°CCAS/R/2025/03/14**

#### **ACCEPTATION D'UN DON AU PROFIT DU CCAS**

Vu l'article L 123-8 du Code de l'Action Sociale et des familles qui dispose que le Président du C.C.A.S a le droit d'accepter, à titre conservatoire des dons et legs,

Vu l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu la décision du Président n° 2025/I/03 en date du 04 avril 2025,

Considérant le don reçu de la part du service de Police Municipale de la Ville de Marquette-lez-Lille, résultant d'objets trouvés définis par arrêté municipal n°2020/R/SG/1/207 du 27 février 2020,

Considérant que ce don n'est assorti d'aucune contrepartie,

Considérant que ce don n'est donc pas de nature à entraîner des dépenses supplémentaires pour le CCAS,

Considérant que ce don ne deviendra effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration par voie de délibération,

Monsieur le Président du CCAS rappelle aux membres du Conseil d'administration que l'acceptation de dons par décision du Président ou du Vice-Président ne constitue qu'une acceptation à titre provisoire, et qu'à ce titre, l'acceptation définitive de dons ne peut se faire que par délibération du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil d'Administration d'accepter les dons suivants :

- 41,79 € (quarante-et-un euros et soixante-dix-neuf centimes) de la part de la Police Municipale de la Ville de Marquette-lez-Lille.

Cette somme sera imputée au compte 756 du Budget du CCAS pour l'année 2025.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N° CCAS/I/2025/03/03**

**ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE :**

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale, informe ses collègues des aides attribuées par la Commission Permanente qui s'est réunie les vendredis 28 mars, 18 avril, 23 mai, 27 juin, 18 juillet, 29 août 2025 et 26 septembre 2025.

- **Commission permanente du 28 mars 2025**  
**DELIBERATION N° CCAS/I/2025/03/03**

**ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE**

Sous la Présidence de Monsieur Grégory DEKONINCK, la Commission Permanente s'est réunie le 31 janvier 2025 et a étudié 15 dossiers et décidé d'attribuer :

- **480,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multiservices,**
- **40,00 Euros d'aide exceptionnelle sous forme de chèques multiservices,**
- **400 Euros d'aide exceptionnelle (loyer et énergie)**
- **526,56 Euros destinés à la prise en charge de restaurations**

La commission a décidé de rejeter deux dossiers.

Etaient présents :

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE, Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT

Monsieur : Vincent FIORILE

- **Commission permanente du 18 avril 2025**  
**DELIBERATION N° CCAS/I/2025/04/04**

**ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE**

Sous la Présidence de Madame Michèle GUILBERT, la Commission Permanente s'est réunie le 18 avril 2025 et a étudié 13 dossiers et décidé d'attribuer :

- **180,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multiservices,**
- **210,00 Euros d'aide exceptionnelle sous forme de chèques multiservices**
- **550,00 Euros d'aide exceptionnelle (loyers et énergies)**
- **289,87 € destinés à la prise en charge de restaurations**

La commission a également décidé de rejeter deux dossiers et d'en ajourner un.

Etaient présentes :

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE et Joëlle DARCHICOURT

- **Commission permanente du 23 mai 2025**  
**DELIBERATION N° CCAS/I/2025/05/05**

**ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE**

Sous la Présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, la Commission Permanente s'est réunie le 23 mai 2025 et a étudié 13 dossiers et décidé d'attribuer :

- **150,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multiservices,**
- **627,12 Euros d'aide exceptionnelle (loyers, assurance et énergies)**
- **289,87 € destinés à la prise en charge de restaurations**

La commission a également décidé de rejeter trois dossiers et d'en ajourner trois.

Etaient présents :

Madame : Marie-Thérèse CROQUETTE

Monsieur : Vincent FIORILE

- **Commission permanente du 27 juin 2025**  
**DELIBERATION N° CCAS/I/2025/06/06**

**ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE**

Sous la Présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, la Commission Permanente s'est réunie le 27 juin 2025 et a étudié 12 dossiers et décidé d'attribuer :

- **60,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multiservices,**
- **60,00 Euros d'aide exceptionnelle sous forme de chèques multiservices**
- **625,84 Euros d'aide exceptionnelle (loyers et assurances)**

La commission a également décidé de rejeter deux dossiers et d'en ajourner deux.

Etaient présents :

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE, Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT

Monsieur : Jacques DEREMETZ

- **Commission permanente du 18 juillet 2025**  
**DELIBERATION N° CCAS/I/2025/07/07**

**ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE**

Sous la Présidence de Madame Marie-Thérèse CROQUETTE, la Commission Permanente s'est réunie le 18 juillet 2025 et a étudié 8 dossiers et décidé d'attribuer :

- **180,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multiservices,**
- **511,00 Euros d'aide exceptionnelle (loyers et énergies)**

La commission a également décidé de rejeter deux dossiers.

Etaient présents :

Madame : Joëlle DARCHICOURT

Messieurs : Jacques DEREMETZ et Vincent FIORILE

- **Commission permanente du 29 août 2025**  
**DELIBERATION N° CCAS/I/2025/08/08**

**ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE**

Sous la Présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, la Commission Permanente s'est réunie le 29 août 2025 et a étudié 9 dossiers et décidé d'attribuer :

- **60,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multiservices,**
- **90,00 Euros d'aide exceptionnelle sous forme de chèques multiservices**
- **572,26 Euros d'aide exceptionnelle (loyers et énergies)**

La commission a également décidé de rejeter deux dossiers.

Etaient présents :

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE, Joëlle DARCHICOURT et Michèle GUILBERT

Monsieur : Grégory DEKONINCK

- **Commission permanente du 26 septembre 2025**  
**DELIBERATION N° CCAS/I/2025/09/09**

**ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE**

Sous la Présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, la Commission Permanente s'est réunie le 26 septembre 2025 et a étudié 11 dossiers et décidé d'attribuer :

- **120,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multiservices,**
- **310,59 Euros de prise en charge de cantines,**
- **310,00 Euros d'aide exceptionnelle (loyers et énergies)**

La commission a également décidé de rejeter un dossier et d'en ajourner 3.

Etaient présents :

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE, Joëlle DARCHICOURT et Michèle GUILBERT

Messieurs : Grégory DEKONINCK, Jacques DEREMETZ et Vincent FIORILE

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

### **PREND ACTE.**

Comme convenu lors de la dernière séance du conseil d'administration en avril, il est proposé aux administrateurs de procéder à un point sur les aides accordées jusqu'à ce jour par la commission permanente ainsi que sur celles liées à la constitution de dossiers administratifs. Un focus sera ensuite effectué sur le public accueilli au sein du CCAS, et notamment sur le public senior.

Il est également rappelé que le service Communication de la Ville a, dans le magazine de la rentrée, mis en lumière les aides disponibles pour les études, les transports, ainsi que les prêts d'ordinateurs.

#### **Participations vacances et bourses pour études :**

- Participations vacances : 9 dossiers pour un montant de 268,50 € - Les dossiers sont clos depuis le 30 septembre 2025.
- Bourses pour études : 16 dossiers reçus pour 22 jeunes, dont 15 étudiants de plus de 18 ans et 7 dossiers de moins de 18 ans. Les dossiers sont recevables jusqu'au 10 novembre prochain.

#### **Prises en charge des transports en commun aux étudiants de 18 à 25 ans :**

- Rappel : QF 1 : 50 % / QF 2 : 40 % / QF 3 : 30 %
- Difficultés rencontrées par les familles : factures acquittées difficilement accessibles / abonnements annuels
- 2 dossiers actuellement reçus avec abonnements annuels
- Question : Y a-t-il lieu de modifier le règlement intérieur lors du prochain Conseil d'administration afin d'accepter les abonnements annuels, en plus de l'acceptation des abonnements sur 10 mois ?
- Après en voir débattu, le Conseil d'Administration indique qu'il serait en effet souhaitable que ces abonnements annuels puissent être pris en compte et souhaitent qu'une proposition de modification du règlement intérieur soit soumis au prochain conseil.

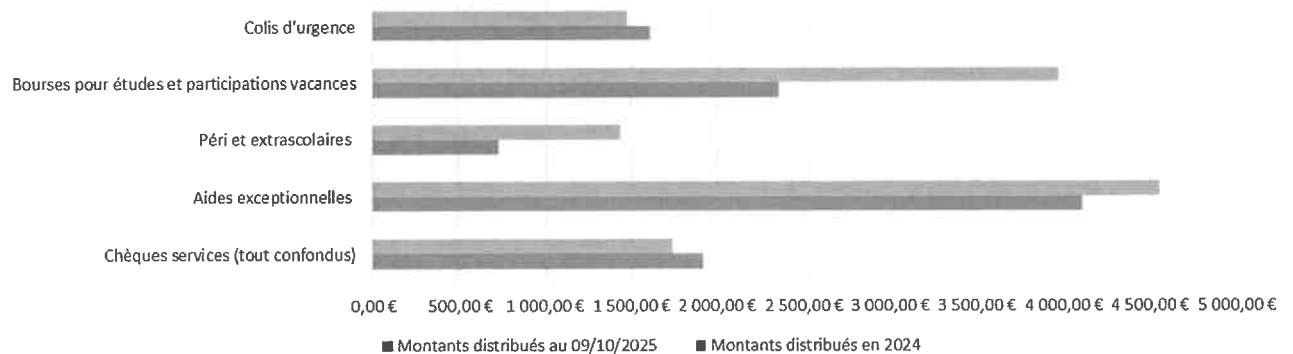
#### **Ordinateurs portables :**

- 11 ordinateurs portables en prêt sur 37 ordinateurs opérationnels

Concernant plus largement les aides proposés aux jeunes et étudiants, le Conseil d'Administration souhaite que le service Jeunesse soit davantage impliqué dans ces démarches et nous propose de nouveaux moyens de communication auprès de ce public qui ne lit pas forcément le Lien.

**Point financier sur les aides facultatives :**

COMPARAISON 2024/2025 DES AIDES OCTROYEES		
	Montants distribués en 2024	Montants distribués au 09/10/2025 (prévisionnel)
Chèques services (tout confondus)	1 920,00 €	1 740,00 €
Aides exceptionnelles	4 108,84 €	4 559,22 €
Péri et extrascolaires	732,32 €	1 439,64 €
Bourses pour études et participations vacances	2 355,30 €	3 968,50 €
Colis d'urgence	1 608,38 €	1478,73
<b>TOTAL</b>	<b>10 724,84 €</b>	<b>13 186,09 €</b>

**COMPARAISON 2024/2025 DES AIDES OCTROYEES**

En réponse à la question de Monsieur DEKONNINCK concernant le budget, il est confirmé que nous respectons pour l'instant l'ensemble des enveloppes allouées aux différentes aides.

**Nombre d'interventions en fonction de l'âge de nos usagers**

2025					
Tranche d'âge	Nombre d'interventions	Nombre de personnes	Nombre de foyers	Pourcentage :	
1 - Non renseigné	67	58	55	6,39%	
2. De 0 à 18 ans	5	5	5	0,48%	
2. De 19 à 25 ans	81	54	51	7,72%	
3. De 26 à 35 ans	169	98	98	16,11%	
3. De 36 à 45 ans	171	88	87	16,30%	
3. De 46 à 55 ans	150	69	69	14,30%	
3. De 56 à 65 ans	110	58	57	10,49%	
3. De 66 à 75 ans	150	120	101	14,30%	
5. Plus de 75 ans	146	111	96	13,92%	
Somme :	1049	661	619		
Pourcentage :				100,00%	

**Les types de suivi à partir de 55 ans, en fonction du sexe de l'utilisateur :**

	Féminin			Somme :
	3. De 56 à 65 ans	3. De 66 à 75 ans	5. Plus de 75 ans	
AAH		4		4
Accompagnement social global - Diagnostic social	9	6	4	19
A Domicile		2	4	6
Aide Financière - CAP	10	3		13
Aide Humaine - ménagère - technique	2	1		3
Aide Sociale		1	1	2
Aménagement Du logement	1			1
APA		2	4	6
Carte Inv. ou de Priorité - stationnement	7	4		11
CSS		2	4	6
Colis Alimentaire		1		1
Demande De Logement Social	5	5	3	13
Dossier Carsat Bien vieillir chez soi		1	3	4
Dossier retraite	1			1
Election De Domicile	1	1		2
Expulsion	3			3
Facture Energie - Loyer	10	2		12
FSL	2	1		3
ILEO	1			1
Insalubrité-Indécence	1			1
Inscription Manifestations	7	56	53	116
MDPH	5	2	1	8
Obligation Alimentaire		1	1	2
ONAC			1	1
PCH	1			1
Plan Canicule		8	7	15
Portage de Repas	2	2	6	10
Restauration		1		1
Téléalarme			1	1
<b>Somme :</b>	<b>72</b>	<b>102</b>	<b>93</b>	<b>267</b>

	Masculin			Somme :	
	3. De 56 à 65 ans	3. De 66 à 75 ans	5. Plus de 75 ans		
Accompagnement social global - diagnostic social			5	4	9
A Domicile			1	1	2
Aide Financière - CAP	7			1	8
APA		1	3	4	
Carte Inv. ou de Priorité - stationnement	4		1	5	
Carte Inv. ou de Priorité					0
Carte Stationnement Européenne					0
CSS	1				1
Colis Alimentaire	2				2
Demande De Logement Social	7			1	8
Divers	1				1
Dossier Carsat Bien vieillir chez soi			1	1	2
Election De Domicile	3				3
Facture Energie - Loyer	2	1			3
Inscription Manifestations	2	31	32		65
MDPH	3			1	4
PCH	1				1
Plan Canicule	4		3		7
Portage de Repas		1	4		5
Téléalarme				1	1
<b>Somme :</b>	<b>40</b>	<b>48</b>	<b>53</b>	<b>141</b>	

Enfin, quelques photographies sont présentées aux membres du Conseil d'administration et qui concernent la Semaine Bleue qui s'est déroulée du 06 au 10 octobre dernier. L'ensemble des activités proposées a rencontré son succès. Les Intervilles ont été emportés par nos séniors, la prochaine édition se déroulera donc à domicile. Le loto, la pièce de théâtre et le thé dansant ont été des moments forts, réunissant à chaque fois près d'une centaine de personnes.

Il est confirmé les dates des prochains évènements :

- Le goûter de Noël au Kiosk le mercredi 10 décembre
- Le colis solidaire à la salle du Parvis le jeudi 18 décembre
- Le colis de Noël aux Aînés marquettois le samedi 20 décembre au Domaine du Vert Bois

Il est proposé au conseil de fixer la prochaine réunion du CA au lundi 15 décembre 2025 à 18h00 en salle des commissions.

La séance est levée à 19h00.